

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DE L'ACPR

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA382	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	671,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 13/06/2024 au 13/06/2024
- Du 07/11/2024 au 07/11/2024

OBJECTIFS

- Connaître le rôle le fonctionnement et les pouvoirs de l'ACPR
- Promouvoir et mettre en œuvre les bonnes pratiques commerciales et les recommandations de l'ACPR
- Connaître le contenu des rapports et états à transmettre à l'ACPR

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Formation illustrée par des cas pratiques.

Formateur(s) :

Professionnel expert, formateur à l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Retour sur la création de l'ACPR et sur son organisation
 - 1. Etapes clés de la création de l'ACPR
 - 2. Description des différentes instances décisionnelles ou consultatives
 - 3. Interactions entre les différentes instances
- B. Missions de l'ACPR
 - 1. Contribuer à la stabilité du système financier
 - 2. Protéger la clientèle
 - 3. Représenter la supervision française sur la scène internationale et européenne
- C. Moyens d'action de l'ACPR
 - 1. Pouvoir d'émettre des Positions
 - 2. Pouvoir d'émettre des Recommandations
 - 3. Contrôles sur place et sur pièces
 - 4. Questionnaire « Protection de la Clientèle »
 - 5. Priorités de contrôle de l'ACPR dans les sociétés d'assurances
 - 6. Contrôle des intermédiaires, prestataires et délégataires de gestion (courtiers)
- D. Pouvoirs de sanction de l'ACPR
 - 1. Mesures de police administrative
 - 2. Sanctions disciplinaires graduées
 - 3. Quelques exemples de décisions de la commission des sanctions de l'ACPR
- E. Différents reporting et les états réglementaires
 - 1. Différents reportings
 - 2. Etats réglementaires à adresser à l'ACPR

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Salariés des compagnies d'assurances, Banques
Intermédiaires en assurance
Intermédiaires en opérations de banque
Toutes personnes concernées par un contrôle ACPR
Directeurs des Risques, Auditeurs et fonctions clés Actuariat et Conformité

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Pas de Pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

671,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:50